



CENTRALE
CANINE

Club Français du Chien de Rouge du Hanovre et de Bavière

BREVET DE MAÎTRISE RÈGLEMENT

Validé par la CTTCR le 27/05/2021

Avalisé par la C.C. le 01/07/2021

Préambule

L'épreuve du Brevet de Maîtrise (B.M) organisée par le Club Français du Chien de Rouge du Hanovre et de Bavière est constituée d'une recherche réelle de Grand Gibier Blessé. Elle est destinée à contrôler les qualités du Chien de Rouge ainsi que son niveau de compétences au travail à la longe, en poursuite / *menée*, au ferme et devant le gibier mort. Lors de l'épreuve, la collaboration existante entre le chien et le conducteur est également évaluée.

Le Brevet de Maîtrise doit se dérouler dans un profond respect de l'éthique cynégétique et des traditions les plus nobles de la Chasse Française du Grand Gibier.

La réussite du Brevet de Maîtrise est inhérente à:

- **L'appropriation d'un animal blessé suite à une recherche avec un pistage de 500m minimum (en progression) selon les critères précisés ci dessous.**
- **Pour l'obtention d'un B M de Niveau 2 la poursuite, la menée et le ferme doivent avoir été appréciés par un Juge selon les critères précisés ci dessous.**
- **L'obtention d'un B M de Niveau 1 exige une recherche regroupant l'ensemble des critères de notations précisés ci dessous avec capture de l'animal recherché.**
L'obtention d'un BM de Niveau 1 signifie que le chien maîtrise cet art difficile qu'est la recherche du Grand Gibier Blessé.
- **Un chien de Rouge qui lors de deux inscriptions successives au BM n'a pas démontré des qualités minimales en pistage et ce indépendamment de résultats ne pourra plus être présenté, sauf dérogation justifiée par le juge ou les juges officiant. Notamment si par malchance un chien a subi à deux reprises des conditions difficiles, voie inexistante par exemple, corroborée par un chien confirmé.**

1. Organisation - Admission.

1.1. L'organisation :

L'organisation d'un Brevet de Maîtrise est systématiquement soumise **dans tous les cas** à l'accord préalable du CFCRHB, même si la formule retenue est celle d'une épreuve ponctuelle pour le jugement d'un seul Chien de Rouge.

En cas d'épreuve planifiée l'ordre de passage des chiens se fera dans l'ordre de réception des inscriptions qui pour être conformes doivent être rédigées sur le bulletin d'inscription au Brevet de Maîtrise disponible sur le site du CFCRHB, accompagné des documents qui figurent au verso.

L'organisateur aura en charge:

- De la préparation et la mise en œuvre pratique de l'épreuve, par une information auprès des adjudicataires des territoires de chasse concernés, en incluant si possible et au mieux la gestion des droits de suite.
 - De l'intendance générale de la journée de l'épreuve, par la mise à disposition d'accompagnateurs connaissant bien les territoires où l'épreuve doit se dérouler.
- Il y a également lieu de prévoir pour tout Brevet de Maîtrise, «**un chien de contrôle**» suffisamment expérimenté, qui interviendra pour prendre la relève des concurrents qui, éventuellement, ne seraient pas en mesure de conclure une recherche.

La supervision technique reste sous l'entière responsabilité du Club:

- Gestion des inscriptions,
- Composition du Jury.

Ces derniers sont tenu à l'application du Règlement d'Épreuve et devront faire parvenir les feuilles de notation ainsi que le bilan de l'épreuve au Président du CFCRHB avec diligence. Tous les Juges sont tenus à l'application du présent Règlement dans sa forme et dans l'esprit.

1.2. L'admission des concurrents:

1.2.1. Caractéristiques des chiens:

Le B.M est réservé aux Chiens de Rouge:

- Ayant un **Pedigree** L.O.F / F.C.I. et être **confirmé au Standard de la Race**
- Ayant passé avec succès le Test d'Aptitudes Naturelles - ISHV.
- L'âge minimum est fixé à **30 mois** au jour du BM.

Dans le respect du bien-être animal, le chien devra, le jour de l'épreuve, être en pleine santé et ne souffrir d'aucun handicap pouvant le gêner dans son travail.

Les chiennes en chaleur ne sont pas admises à passer l'épreuve dans la mesure où une fois lâchées pour une éventuelle poursuite, elles pourraient courir le risque d'une saillie non souhaitée.

1.2.2. Caractéristiques des conducteurs :

Pour pouvoir inscrire son chien à l'épreuve, le conducteur doit justifier d'une certaine expérience en matière de recherche du Grand Gibier Blessé:

- Conformément au Règlement Interne du CFCRHB, par l'envoi régulier de rapports de recherche devant justifier quinze (15) réussites de + de 300m.
- Par la présentation:
- D'une attestation de poursuite avec menée sur la voie ou criant à vue de préférence sur sanglier établi et signé par un Juge. Ce cas de figure pourra permettre le cas échéant de classer un chien de Rouge ayant obtenu un BM N3 avec un pistage de + 1500m en cotation 4/6.
- Deux (2) attestations de poursuite dûment remplies avec menée sur la voie ou criant à vue en situation de recherches dont au moins une sur l'espèce sanglier.

- Il devra de plus être en possession d'un permis de chasser validé ainsi que de l'assurance chasse responsabilité civile sans limite de somme. L'organisateur / **juge** de l'épreuve sont tenus de la vérification de ces deux points en préalable.
- **Copies de la Licence SCC, du carnet de Travail et** certificat de vaccination seront demandés lors de l'inscription

1.2.3. Conditions particulières d'inscription :

- S'il est constaté lors de l'épreuve qu'un chien ne poursuit pas ou est muet de façon avérée, alors que des attestations de menée en règle ont été fournies, il sera exclu de l'épreuve et ne pourra plus s'y réinscrire et ce de façon définitive. **(voir point 3.2)**
- Un concurrent qui refuse une recherche qui lui est proposée pendant l'épreuve sans raison majeure, sera également exclu et ne pourra plus se réinscrire au cours de la même saison.

3/- Brevet de Maîtrise individuel:

- Le candidat devra en exprimer le souhait lors de son inscription auprès du responsable des BM. Les conditions d'organisation étant très particulières, la demande fera l'objet d'une confirmation d'acceptation ou d'une impossibilité.
- Dans le cas d'une acceptation, un juge sera désigné par le Président du CFCRHB. C'est ce juge désigné qui sera chargé de fournir une ou plusieurs recherches au candidat, suivant ses possibilités. Celui-ci devra lui-même s'engager à prendre des dispositions pour pouvoir répondre à un appel impromptu du juge et se rendre sur les lieux de la recherche. **On évitera l'organisation d'épreuve ponctuelle individuelle sur le territoire habituel où pratique le candidat, sauf condition particulière annoncée et acceptée ou si le chien est déjà primé en N3 - N2 .**


2. Les principes de l'Épreuve et son Evaluation.

2.1. Conditions de l'Épreuve :

Le Brevet de Maîtrise s'effectuera sur une trace de grand gibier excepté le chevreuil.

L'épreuve peut avoir lieu par temps de neige. Le juge tiendra compte de la difficulté inhérente au travail d'une voie recouverte ou du support que peut représenter la neige pour la visualisation des indices par le conducteur, le cas échéant.

2.2. L'évaluation :

 Les travaux et aptitudes évalués pour le Brevet de Maîtrise sont:

A- le travail à la longe **incluant le cas échéant la quête** sur la voie froide d'un animal blessé.

B p - la poursuite, le cas échéant.

B m- La menée sur la voie ou à vue, le cas échéant

C - le ferme, le cas échéant,

D - le comportement du chien devant le gibier mort.

De plus, à la demande du conducteur, on pourra éventuellement vérifier si le chien «hurle» ou «indique à la mort». Chacun des 4 volets d'évaluation (A, B, C, D) sera noté individuellement selon la grille à 8 chiffres suivante:

QUALIFICATIF	Note
Excellent (absolument idéal)	9
Très bon +	8
Très bon -	7
Bon +	6
Bon -	5
<i>Suffisant</i>	4
<i>Insuffisant</i>	<4

 Pour réussir le Brevet de Maîtrise, le chien de Rouge devra:

de Maîtrise, le chien de

- Effectuer un travail à la longe d'au moins 500 mètres sur une voie ayant au minimum 3 heures d'âge avec la notation 5 (bon-) en pistage.
- Les travaux de pistage de + 500m correspondant à une prestation de note 5 (bon-) ou davantage et n'aboutissant pas pour diverses raisons telles que: blessures superficielles avec indices de contrôle, refus du droit de suite, gibier recherché retiré avec certitude sur une autre ligne seront pris en considération et pourront bonifier la notation de pistage., limitée à 6 (bon) pour les pistages du jour.

Lorsque la poursuite / menée et le ferme n'auront pas pu être contrôlés, on inscrira dans la case correspondante la lettre «M» (= Manque).

- Il est nécessaire de présenter à nouveau un chien de Rouge qui a obtenu un BM de niveau 3 sans poursuite ni ferme, dès qu'une occasion le permettra et ce afin de juger ces deux qualités. (jugement ponctuel)
- Pour un chien de Rouge qui aura satisfait aux conditions minimales de pistage de 500 m note 5 (bon-) et qui aura l'occasion de relever le gibier blessé sur un autre travail lors de conditions similaires et réalisés dans la même session de BM, la poursuite/menée et le ferme feront l'objet d'une notation selon la grille d'évaluation et viendront compléter celle du pistage déjà obtenue et ainsi permettre éventuellement un B M de Niveau 2.
- Si la prestation en pistage du chien de Rouge est jugée vraiment trop faible (note 4 & 3) celui - ci pourra être retiré de l'épreuve.

Trois niveaux de Brevet de Maîtrise peuvent être accordés: (N1, N2, N3)



Niveau B.M	A	B		C	D	Notation
		p	m			
1	9	9	9	9	9	Maximale
1	7	6	7	6	5	Minimale
2	5	5	5	5	5	Minimale
3	5	M	M	M	4	Minimale

Pour l'obtention d'un Brevet de Maîtrise de Niveau 1, l'ensemble des critères demandés doivent impérativement être inclus dans la recherche effectuée. La poursuite et le ferme doivent être notés 6 et 7 pour la menée sur la voie ou à vue sur 400m minimum. La note 9 (Excellent) ne sera attribuée que pour récompenser une prestation d'une qualité indiscutable.

Les Juges sont tenus d'établir une notation dès lors qu'une prestation est recevable quelle qu'en soit sa finalité.

3. Détail des éléments d'évaluation.

3.1. Le travail à la longe sur la voie froide d'un animal blessé.

La voie que travaillera le chien devra être celle d'un ongulé qui aura été involontairement blessé par balle **au moins 3 heures** auparavant (lors d'une action de chasse individuelle ou collective).

Une fois que le conducteur a observé minutieusement l'emplacement de l'animal au moment du tir, le chien doit examiner cet emplacement à son tour, en «montrant» les divers indices qui peuvent s'y trouver: du sang, des esquilles, des coupures de poils.

Lorsque les circonstances exigent un travail préalable de quête pour localiser l'anschluss ou la voie de fuite ou si le pistage doit être interrompu pour des raisons de «force majeure» et que la voie de fuite est relocalisée grâce à une action de quête conséquente qui permet la progression du pistage, les Juges prendront en compte la prestation induite sollicitée. Cette difficulté rajoutée viendra consolider le cas échéant l'appréciation du travail à la longe.

Le chien de Rouge tenu à la longe devra de manière appliquée pister le nez au sol la voie de l'animal blessé. Le fait de marquer un indice, de s'arrêter pour le montrer sera apprécié. Il est accepté que le chien lève le nez pour montrer des indices sur des branches ou hautes herbes.

Il devra travailler la voie avec, si possible, tous ses crochets et hourvaris sans prendre le change sur les voies saines laissées par d'autres animaux. Mais il pourra montrer les voies de change qui croisent la voie de l'animal blessé. Si, au cours de son travail, le chien relève un animal sain, il ne doit pas essayer de suivre celui-ci. Ainsi, on ne considérera pas comme une faute le fait de suivre ces voies sur quelques dizaines de mètres: **l'essentiel étant que le chien se corrige de lui-même.**

De même, on ne considérera pas comme une faute le fait de lever le nez pour contrôler le vent, de travailler sous le vent à côté de la voie, en coupant certains crochets.

Le chien devra travailler ainsi la voie de l'animal blessé jusqu'à une reposée chaude, ou jusqu'à ce qu'il retrouve l'animal mort ou encore en vie sauf si le conducteur et les juges acquièrent au fil de la recherche, la conviction que l'animal ne pourra pas être retrouvé.

Si un obstacle du terrain rend réellement impossible la continuation du travail à la longe, le conducteur pourra, en accord avec les juges, contourner cet obstacle pour essayer de reprendre la voie de l'animal. Dès que la voie de ce dernier aura été retrouvée, le chien devra, reprendre et continuer sa progression sans vouloir suivre d'autres pistes.

Si le chien n'arrive plus à progresser, le conducteur pourra en accord avec les juges, prendre les devants ou faire les arrières

Dans le cas où le chien perdrait trop souvent la trace, les juges apprécieront s'il faut ou non arrêter le travail.

3.2. La poursuite.

Si, au cours du travail à la longe, le conducteur découvre une reposée déjà froide et donc déjà abandonnée depuis un certain temps par l'animal blessé, il devra alors continuer le travail à la longe jusqu'à une reposée chaude, ou bien jusqu'à ce que l'animal se lève et parte devant lui.

Lorsque cela se produit, le conducteur doit le signaler aux juges: il pourra alors, en accord avec ces derniers, lâcher son chien à la reposée ou sur la voie chaude de l'animal blessé.

Néanmoins si l'animal fuyant n'a pas été vu par corps et qu'aucune reposée chaude n'a pu être constatée, mais que les circonstances et le comportement du chien, ainsi que la conviction du

conducteur laissent apparaître une forte probabilité qu'il s'agit bien de l'animal blessé, l'autorisation de lâcher pourra être donnée au conducteur.

Une fois lâché, le chien doit, en menant *sur la voie* (ou au moins à vue), poursuivre l'animal jusqu'à ce que celui-ci tienne le ferme. Si, par erreur, le chien était lâché sur un animal sain, il devra abandonner la poursuite de lui-même et revenir à son conducteur.

Pour les Juges, il s'agira de bien contrôler la qualité de la poursuite (p) et la qualité de la menée (m) effectuée par le chien:

- Mène-t-il «sur la voie» ou seulement «à vue»?
- Poursuit-il l'animal en criant avec passion ou simplement en ne donnant que quelques aboiements de temps en temps?
- Manifeste-t-il beaucoup de persévérance?
- Ou abandonne-t-il la poursuite pour revenir chez son conducteur de sorte que celui-ci doit continuellement l'inciter à continuer?

Pour pouvoir être notée la poursuite devra être de trois cent mètres minimum.

Les chiens qui ne poursuivent pas, ne mènent ni sur la voie, ni à vue, ne peuvent être classés 4/6 sur la grille de sélection.

La note 9 en menée ne pourra être attribuée qu'à un chien très persévérant, **criant sur la voie dès son découplage et de façon continue durant la poursuite.**

3.3. Le ferme

Si l'animal blessé tient le ferme devant le chien, celui-ci devra donner de la voix de façon ininterrompue. Il ne devra certes pas «coiffer» un cerf ou un sanglier, mais on ne lui reprochera pas de mordre le gibier pour l'obliger à tenir le ferme.

Le chien doit faire preuve d'un certain mordant et de beaucoup de persévérance, pour interdire à l'animal de reprendre la fuite.

Il ne doit en aucune façon abandonner l'animal blessé tenant le ferme, tant qu'il dispose encore de quelques forces.

Afin d'éviter tous risques de blessure au chien de Rouge et abréger au plus vite les souffrances du gibier recherché celui-ci sera achevé dans sa reposée ou à proximité lorsque les conditions d'ensemble le permettent et quand les règles de sécurité sont respectées.

Le conducteur du chien de Rouge, est seul autorisé à donner le coup de grâce à l'animal blessé.

Toutefois, lors de circonstances exceptionnelles, incapacité physique temporaire ou accidentelle du conducteur de rejoindre le ferme dans les meilleurs délais et en plein accord avec le conducteur, celui-ci pourra déléguer au juge le soin d'abréger les souffrances de l'animal au ferme et éviter ainsi l'exposition prolongée du chien aux risques potentiels de blessure.

3.4. Le comportement devant le gibier mort.

Le chien de Rouge ne doit montrer aucune crainte devant le gibier mort.

Les chiens ayant beaucoup de tempérament essaieront toujours de mordre la pièce de gibier ici ou là. Dans ce cas, il faudra néanmoins distinguer s'il s'agit de l'extériorisation d'une certaine passion de la chasse ou de l'intention d'entamer le gibier. On appréciera le fait que le chien **prenne pleinement possession du gibier sans y être incité, sans toutefois montrer un excès d'agressivité envers les personnes étrangères. Le conducteur doit être en**

mesure de déporter son chien au contact du gibier mort. Un chien non maîtrisé par son conducteur ne sera pas classé.

3.5. Hurlleur à la mort – Indicateur à la mort.

Cet exercice est réservé au chien de Rouge ayant une pratique certaine et prouvée de ces spécialités.

On pourra évaluer l'aptitude du chien à «hurler» ou «indiquer à la mort» sur demande préalable du conducteur.

Seule une des deux aptitudes pourra être contrôlée.

Le chien sera libéré uniquement de sa botte pour le travail en libre lorsque les indices de blessure et convictions du Juge et du conducteur laissent supposer de retrouver l'animal à quelques centaines de mètres. Deux tentatives de travail en libre sont autorisées. En cas de prise de change au premier essai, le chien sera conduit à la longe pour le restant du pistage.

Ne sera considéré comme «hurlleur à la mort» que le chien qui arrive seul à la pièce de gibier. Il faudra cependant vérifier que le chien hurle effectivement à la mort et qu'il ne s'agit pas tout simplement d'aboiements de peur ou d'excitation devant le gibier mort.

Ne sera considéré comme «indicateur à la mort» que le chien qui, après avoir retrouvé le gibier mort, revient vers son conducteur et le lui signale par un comportement bien déterminé. Le chien devra ensuite conduire son maître auprès du gibier retrouvé.

Dans les deux cas, au moins 300 mètres de pistage en libre sont nécessaires pour l'obtention du sigle «hurlleur» ou «indicateur».

Les prestations en tant qu' «hurlleur» ou «indicateur à la mort» ne donneront pas lieu à des points supplémentaires dans l'évaluation.

Elles seront simplement récompensées par les sigles «**H**» ou «**I**» qui, sur le diplôme, viendront s'ajouter à la suite des notes obtenues.

4. Notation.

La notation attribuée à la prestation du chien doit tenir compte d'un ensemble de paramètres qui influent sur la qualité de cette dernière, et dont chacun vient pondérer l'impression d'ensemble. Il convient ici de distinguer:

Les facteurs externes influençant le travail:

<i>Facteurs externes</i>	<i>Difficile</i>	<i>Normal</i>	<i>Aisé</i>
Météo	Temps très chaud, vent sec et ou fort, ensoleillement direct, pluie battante, gel . <i>Notation max: 9</i>	Temps sec, couvert, rosée, pluie fine. <i>Notation max: 8</i>	Temps frais et humide. <i>Notation max: 6</i>
Sol, végétation	Sols nus (sans végétation), secs ou gelés, tapis d'aiguilles. <i>Notation max: 9</i>	Sol sec ou caillouteux, avec de la végétation basse. <i>Notation max: 8</i>	Sol humide, avec une végétation arrivant à la hauteur du nez du chien, aspérités rocheuses en surface. <i>Notation max: 6</i>
Voies de change et	Nombreuses voies de	Indices réguliers et	Nombreux indices et

autres difficultés	change, gibier à vue, très peu d'indices visuels, contre pieds. <i>Notation max: 9</i>	densité de gibier moyenne. <i>Notation max: 8</i>	faible densité de gibier. <i>Notation max: 6</i>
---------------------------	---	--	---

Les facteurs inhérents à la notation :

<i>Nature du travail</i>	<i>Difficile</i>	<i>Normal</i>	<i>Aisé</i>
Age de la Piste	+ de 24 heures <i>Notation max: 9</i>	Jusqu'à 24 heures <i>Notation max: 8</i>	De - 12h Notation max: 6
Nature du Pistage	<i>Notation max: 9</i> 3000 mètres et plus. Le chien montre une excellente utilisation du nez, ignore les voies de change, travaille rapidement le nez collé au sol avec passion et volonté d'aboutir, relève les défauts sans l'aide du conducteur, montre les indices et les reposées. Le travail frôle l'excellence.	<i>Notation max: 8</i> 1500 à 3000 mètres. Le chien travaille comme précédemment mais avec moins de rapidité d'exécution, de passion et de précision ce qui nécessite l'aide du conducteur à une ou deux reprises dans les difficultés	<u>Notation minimum : 5</u> <u>Notation max: 6</u> 500 à 1500m <i>Le chien manque quelque peu de fidélité à la voie et de passion, montre une sensibilité au change, le travail nécessite régulièrement l'intervention du conducteur.</i>
Nature de la Poursuite	<u>Notation max:</u> 2000m et plus:9 1000 à 2000m:8 300 à 1000m: 6 Le chien poursuit d'emblée rapidement avec passion, volonté de prendre, persévérance, provoque le ferme en bloquant l'animal	<u>Notation max:</u> 2000m et plus: 7 1000 à 2000m: 6 300 à 1000 m: 5 Le chien poursuit d'emblée, manque, quelque peu de passion et de rapidité, ne contrôle pas l'animal au ferme qui peut reprendre la fuite, mais fait preuve de persévérance jusqu'à provoquer l'arrêt de l'animal par épuisement.	Insuffisant La poursuite est discontinue, manque de passion, Le chien doit être encouragé, revient à son conducteur et doit être relancé ou remis en longe, c'est la blessure qui provoque l'arrêt de l'animal
Nature de la Menée sur la Voie	<u>Notation max: 9</u> Le chien mène dès son découplage sur la voie en continu, voix bien cadencée, sur une grande distance.	<u>Notation maxi: 8</u> Le chien mène sur la voie de façon discontinue quand la voie est très chaude.	
Nature de la Menée à Vue	<u>Notation maxi: 7</u> Le chien mène à vue en continu sur 400m au minimum.	<u>Notation maxi: 6</u> Le chien mène systématiquement à vue de façon quantifiable dès qu'il a	<u>Notation maxi: 4</u> Le chien mène à vue de façon très brève par intermittence.

		l'animal dans son champ de vision pendant la poursuite	
Nature du Ferme	<u>Notation maxi: 9</u> Le ferme est soutenu, le chien décrit des arcs de cercle rapides et rapprochés autour et face à l'animal encore valide et agressif qu'il contient avec maîtrise et ardeur. Voix cadencée et continue, abois rageurs.	<u>Notation max: 8</u> Le ferme est tenu sur un animal encore agressif, le chien montre beaucoup de passion et de volonté pour le contenir, et le bloque à nouveau rapidement en cas de rupture du ferme, voix continue	<u>Notation maxi:6</u> Le ferme est tenu sur un animal encore bien valide qui montre peu d'agressivité, le chien n'interdit pas une rupture du ferme à l'initiative de l'animal qui peut fuir à son gré, interruptions dans la voix
<u>Notation maxi: 4</u> Après une courte poursuite, le chien tient un ferme plus ou moins rapproché, sur un animal exsangue qui ne se défend plus, voix continue ou discontinue.			
Comportement devant le gibier mort	<u>Notation maxi: 9</u> Aucune méfiance à l'égard du gibier, en prend pleinement possession. N'entame pas le gibier. Se laisse déporter du gibier par son conducteur	<u>Notation max: 8</u> Aucune méfiance à l'égard du gibier. Lui montre de l'intérêt sans en prendre possession. Légère tendance à entamer le gibier.	<u>Notation max: 4</u> Légère méfiance et aucun instinct de possession, manque de passion tendance à entamer le gibier.

Observation:

Les distances minimales de travail à la longe/poursuite figurant sur la grille de notation n'entraînent pas systématiquement la notation minimale ou maximale. De même les barèmes de distance de la grille de notation de la poursuite sont des indicateurs. L'évaluation de la notation de la poursuite reste ouverte et valorisera ou non la prestation du chien au regard de son efficacité en fonction de la nature de la blessure et du handicap effectif de l'animal. La notation de la menée sur la voie ne peut être notée en deçà de 6.

L'évaluation du travail du chien est laissée à l'appréciation du jury / Juge, qui tiendra compte de sa sûreté, de sa passion et de sa volonté d'aboutir.

En cas de réussite, un diplôme où figureront les différentes notes obtenues sera remis au conducteur.

5. Appréciation d'ensemble laissée par le chien.

En plus de la notation des 4 exercices, le jury rendra compte dans son rapport écrit, de l'impression d'ensemble que lui laisse le chien: son équilibre, sa personnalité, son tempérament, et sa volonté de retrouver l'animal blessé. La qualité de la collaboration dans l'équipe conducteur – chien doit être appréciée.

Tout ce qui pourrait revêtir un aspect moins avantageux, telle qu'une certaine faiblesse de caractère, ou un éventuel manque de «mordant» ou de «perçant», doit également être mentionné.

Un échec lié à une insuffisance marquée du chien devra être stipulé sur le rapport de recherche et la feuille de notation.

6. Enregistrement des résultats.

Les aptitudes requises pour réussir le Brevet de Maîtrise sont d'une très grande importance pour la sélection et l'élevage des Chiens de Rouge du Hanovre et de Bavière.

La réussite à cette épreuve sera consignée avec le détail des notes et l'appréciation d'ensemble dans le fichier de Travail du Club.

Le résultat de l'épreuve sera inscrit dans le Carnet de Travail.